

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7453965301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3347267>

Cette annonce a été mise en ligne le **28 avril 2026** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



Sorogec
EXPERTISE COMPTABLE

Holding Etienne SUZANNE
Société à responsabilité limitée transformée en société par
actions simplifiée
au capital de 760 000 euros
Siège social : 9 Les Pelouses - Gennes - 49350 GENNES-
VAL-DE-LOIRE
844 688 366 RCS ANGERS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-
verbal en date du 17 avril 2026, l'Associé Unique a décidé
la transformation de la Société en société par actions
simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être
moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront
désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les
dates d'ouverture et de clôture de son exercice social
demeurent inchangées.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social. Il ne
sera gardé que la prise de participations minoritaires et
majoritaires de toutes sociétés ainsi que l'acquisition, la
souscription, la gestion de tous biens et droits mobiliers. Il
sera enfin étendu à l'activité de prestations de conseil
dans le domaine du transport.

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du
9 les Pelouses – GENNES – 49350 GENNES VAL-DE-
LOIRE au 23 rue Saint Charles – 49250 LA MENITRE.

Le capital social reste fixé à la somme de 760 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Etienne SUZANNE.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur Etienne SUZANNE demeurant 23 rue Saint Charles – 49250 LA MENITRE

DIRECTEUR GENERAL :

Madame Francine SUZANNE demeurant 23 rue Saint Charles – 49250 LA MENITRE

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Ancienne mention
la société BDO ATLANTIQUE, titulaire,
Monsieur Charles PRIGENT, suppléant.

Nouvelle mention
Néant

Pour avis
La Gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO
Directeur de Médialex